



BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION A (Systèmes de Production)

UFA LA PROVIDENCE – AMIENS – 2026/2028

• PUBLIC

Le BTS Maintenance des Systèmes opt A (systèmes de production) en alternance est accessible aux jeunes jusqu'à l'âge de 29 ans. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

• PRÉREQUIS

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat Général - Bac Technologique STI - Bac Professionnel (MEI/MELEC). Le permis B est vivement conseillé.

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Une inscription sur Parcoursup est demandée et/ou une prise de contact avec l'UFA par mail : ufa@la-providence.net ou par téléphone au **03 22 33 77 72**. Un dossier de candidature (muni des pièces requises) devra être renseigné. Il servira de point d'appui pour un entretien sur site (ou téléphonique) qui vous sera proposé afin de définir ensemble votre projet. Suite à cet entretien, il vous faudra démarcher les entreprises pour trouver un employeur. Nous pouvons également vous aider et vous orienter dans vos recherches.

Une fois l'employeur trouvé, le responsable de l'UFA prendra contact avec la structure afin d'établir votre contrat. L'inscription est possible jusqu'au 31/12/2026.

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. ».

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS et MÉTIERS

Le BTS MS Opt A forme à la maîtrise du fonctionnement des systèmes de production de nombreux secteurs industriels. L'apprenti apprend à maîtriser le fonctionnement et la constitution des systèmes de production pour être capable d'anticiper les interventions sur des installations, qu'elles soient regroupées sur un même site ou qu'elles soient réparties sur un territoire, sans gêner la production, forme des spécialistes de la maintenance et apporte aux élèves des compétences technologiques, organisationnelles et relationnelles. Les enseignements pluri-technologiques (électrotechnique, mécanique, automatique, hydraulique) donnent à l'élève les compétences pour détecter une panne, diagnostiquer les dysfonctionnements, établir le plan de réparation et assurer la remise en service de l'installation. les entreprises spécialisées de maintenance du secteur industriel ; les sites de production aéronautique, automobile ou navale, de l'industrie chimique, pétrochimique, pharmaceutique ou agro-alimentaire, les sites de production de l'énergie électrique.

Métiers ciblés : Technicien ou technicienne de maintenance – Responsable de maintenance – Chargé / chargée d'affaires en maintenance industrielle – Responsable d'entretien et dépannage industrielle – Chargé/chargée d'affaires en maintenance industrielle.

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Ce BTS débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an en CPGE Classe préparatoire aux grandes écoles post bac + 2 type ATS avant d'intégrer un des écoles d'ingénieurs en temps plein ou en licence professionnelle (du secteur de la maintenance, de la gestion industrielle, de la production industrielle ...), en licence LMD (mention sciences pour l'ingénieur par exemple) ou en 3 ans en cycle ingénieur d'une des écoles d'ingénieurs proposant une formation d'ingénieur en apprentissage.

- Licence pro mention maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie
- Licence pro mention maintenance et technologie : contrôle industriel
- Licence pro mention maintenance et technologie : organisation de la maintenance
- Licence pro mention maintenance et technologie : systèmes pluritechniques



INDUSTRIE

Fiche RNCP 36968
Délivrée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche le 19/10/2022

Date d'échéance d'enregistrement : 31/08/2027

[RNCP 36968 - BTS MS opt A - France Compétences](#)



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le BTS MS opt A en alternance est encadré par une équipe de formateurs composée d'enseignants, en mesure de dispenser la formation sous forme distancielle ou présente. La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande. Le rythme de l'alternance est de 2 semaines en entreprise / 2 semaines en UFA. Le calendrier est consultable sur notre logiciel Ypareo. La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées)

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Nous proposons des évaluations et des devoirs surveillés chaque semaine de formation. Un BTS Blanc est aussi prévu en 2^{nde} année.

• VALIDATION

Les apprentis passent certaines épreuves d'examen en CCF (1^{ère} et 2^{nde} année) et d'autres épreuves sous la forme ponctuelle. A la sortie ils sont titulaires d'une formation de niveau 5. Il n'y a pas d'équivalence et pas de passerelle. Il n'y a de possibilité de valider de blocs de compétences.

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous avons une capacité maximale de 16 alternants,

• DURÉE DE LA FORMATION

Le BTS MS opt A se déroule du 01/09/2026 au 30/06/2028 soit 1420 heures.

• TARIFS DE LA FORMATION

Tarif de la formation : 9800€ pris en charge par l'OPCO.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0 euro

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap : l'UFA adapte les moyens de la prestation aux besoins du handicap. Tous nos plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (cheminement extérieur, rampe d'accès ateliers, place parking dédiée).

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Service Handicap du CFA Jean Bosco : 07.87.14.25.31 ou handicap@cfajeanbosco.fr
- Service Mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeanbosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION*



* Ouverture de la formation CFA Jean Bosco en septembre 2024

• VALEUR AJOUTÉE

- Accompagnement à la technique de recherche de contrat d'apprentissage.
- Formateurs experts.
- Expérience de plus 20 ans en apprentissage .
- Ouverture sur le monde (projets culturels et certification Voltaire).
- Formation habilitations électriques.



COORDONNÉES

UFA LA PROVIDENCE

146 Bd de Saint Quentin

80000 AMIENS

M : ufa@la-providence.net - T : 03 22 33 77 72

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

M. Guilhem BRAILLON

M : braillon.g@cfajeanbosco.fr